



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2019_022

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 23/05/2019
009-210902995-20190522-AR_2019_022-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant nomination du
coordonnateur communal du
recensement de la population

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;

Vu le décret en Conseil d'État n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 ;

ARRÊTE

Article premier : Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020 : M. HEIME Julien, fonctionnaire territorial de la commune de Soueix-Rogalle.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Article 2 : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Ariège,
- Monsieur le Trésorier d'Oust-Massat.

Arrêté portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population

Fait à Soueix-Rogalle, le 22 mai 2019,
la Maire,
Christiane BONTÉ



Notifié le 22 mai 2019
Signature de l'agent :



Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 23/05/2019
009-210902995-20190522-AR_2019_022-AR